

REDUCIO
173 RUE DU MARÉCHAL FOCH
LINGOLSHEIM, BAS-RHIN, 67380
FR

Palement dû à Amazon sous 30 jours

Vendu par OFIMAXI C.B.
TVA ESE19302645

Date de la facture/Date de la livraison	02 juin 2024
Numéro de la facture	INV-ES-149155711-2024-387
Termes de paiement	Net 30
Numéro de compte	A15SNG5Z766BJ2
Total à payer	37,50 €

Veuillez contacter le Service Client en visitant le lien suivant: www.amazon.fr/contact-us

Adresse commerciale

REDUCIO
Immeuble Espalys RDC, 5 rue du Talus
Illkirch-Graffenstaden, Bas-Rhin, 67400
FR
TVA FR90750635690

Adresse de livraison

Marjorie MONNIER
20, Rue Westrich, SCHMIDT GROUPE, Usine 2
Selestat, 67600
FR

Vendu par

OFIMAXI C.B.
CALLE ITALIA 9
AZUQUECA DE HENARES, GUADALAJARA,
19200
ES
TVA ESE19302645

Informations de la commande

Date de la commande	30 mai 2024	Numéro de commande client	BC-205317
Numéro de la commande	171-5481995-4662719		
Commandé par	REDUCIO		

Informations de paiement

Nom de la banque	Deutsche Bank (FR)
Adresse de la banque	6-8 BISHOPSGATE, LONDON, EC2P2 GB
Nom du compte	Amazon Payments Europe S.C.A
IBAN	GB04 DEUT 4050 8122 6602 12
BIC/SWIFT	DEUTGB2LXXX

Numéro de référence INV-ES-149155711-2024-387

Merci d'inclure TOUS les numéros des factures/références Amazon payées dans votre avis de paiement

- ou -

D'envoyer toutes les informations relatives à votre paiement (numéros des factures, montant total et date du paiement) par email à ar-fr-businessinvoicing@amazon.fr

Détails de la facture

Description	Qté	Prix Unitaire HT	Taux TVA	Prix Unitaire TTC	Total TTC
Brother Ruban pour étiqueteuse 18mm ASIN: B004YJLW6O	3	12,50 €	0 % ⁽¹⁾	12,50 €	37,50 €
Livraison		0,00 €		0,00 €	0,00 €

Montant dû 37,50 €

Paiement dû à Amazon sous 30 jours

Taux TVA	Total HT	TVA
0 %	37,50 €	0,00 €
Total	37,50 €	0,00 €

Veuillez vous référer à la première page pour les informations de paiement

(1) TVA exonéré - Livraison intracommunautaire - Article 138 Directive 2006/112/EC

Mentions obligatoires : Escompte pour paiement anticipé : néant. En cas de paiement de retard, le taux d'intérêt des pénalités applicable est égal à 1,5 % par mois. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est aussi applicable au titre des frais de recouvrement.